

**Arrêté N° 2026-PG-051**  
**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**  
**Année 2026**

**Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et notamment les articles 10 et 11,

Vu le décret n° 2024-907 du 8 octobre 2024 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-088 du 6 octobre 2025 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-091 du 16 octobre 2025 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2026 pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au lundi 2 mars 2026,

Considérant que 2 recrutements dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvrent droit à une nomination au titre de de la promotion interne,

Considérant qu'au regard du nombre de recrutements dans ce cadre d'emplois, 2 nominations au titre de de la promotion interne sont possibles au titre de l'année 2026,

Considérant que 3 dossiers de candidature ont été proposés par leurs employeurs à la promotion interne pour le grade d'ingénieur territorial,

Considérant que 3 candidats proposés ont été jugés recevables, et remplissent les conditions fixées par les articles 10, 11 et 16 des décrets précités,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ce dossier conformément à ses lignes directrices de gestion,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et des articles 10 et 11 du décret n° 2016-201 du 16 février 2016, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'INGÉNIEUR TERRITORIAL au titre de la promotion interne 2026 est arrêtée ainsi qu'il suit :

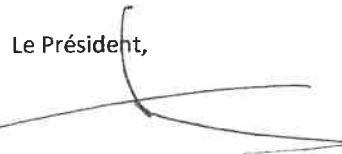
NOM	PRÉNOM	GENRE	EMPLOYEUR
BEAUTREMENT	Éric	H	ENERGIE EURE ET LOIR
GOUSAILLES	Nadège	F	AGGLO DU PAYS DE DREUX

**ARTICLE 2** : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2026**. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le **1<sup>er</sup> juillet 2028** ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le **1<sup>er</sup> juillet 2029**.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du centre de gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Fait à LUISANT, le 4 juin 2026

Le Président,  
  
Bertrand MASSOT



La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- **4 JUIN 2026**  
Par un affichage .....  
Par la transmission au contrôle de légalité le  
- **4 JUIN 2026**  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).